

-J.S.A Suspension spéciale

PV UTAC DE FREINAGE



Direction Technique
Autodrome de Linas-Montlhéry
BP 212 - 91311 Montlhéry cedex France
Tél. : 33/ (0)1 69 80 17 00
Télécopie : 33/ (0)1 69 80 17 17

513R04

PROCES-VERBAL N° 01/02361

DEMANDEUR : J.S.A.
B.P. 23
Rue des Chabottes

26230 ST MARCEL LES VALENCE

OBJET : Evaluation des influences sur le freinage d'une suspension arrière.

Suspension : hydraulique
marque : JSA
type : AIR ECO REF. 033967

Véhicule concerné :
marque : voir annexe II
type : voir annexe II

CONCLUSION : Compte tenu des essais consignés dans les procès-verbaux n°s 94/03950 et 94/11152, la suspension citée en objet et décrite en annexe I est couverte sans essai complémentaire. Les véhicules couverts sont décrits en annexe II.

MONTLHERY, le 24 avril 2001

A. GAMET
Responsable d'Affaire

L. LESAGE
*Responsable du Service
Dynamique du Véhicule*

NB : Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'UTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Les résultats des essais ne couvrent que le matériel soumis aux essais, et identifié dans le procès-verbal d'essais.

Union Technique de l'Automobile, du Motorcycle et du Cycle
Union de Syndicats régie par les dispositions du Livre IV du Code du Travail
TVA FR 41 775 889 757 siren 775 889 757 - Code APE 911C - CCP Paris 30 22 08 T
Siège Social et Centre d'Essais: Autodrome de Linas-Montlhéry

Le procès-verbal d'essai comporte 1 page et Annexe I de 14 pages et Annexe II de 3 pages.

NOTICE DE MONTAGE
Ref 033967

N00377

Ind 00

Ch F
Page 2/6



ANNEXE II

(3 pages)

-J.S.A Suspension spéciale



DOCUMENT N° 01/02361

La suspension J.S.A. de type AIR ECO peut être montée sans essai complémentaire sur les véhicules de marques PEUGEOT et CITROEN, de type 23XY**/Z :

- X représente l'empattement et prend les valeurs :
 - 1 pour 2,850 m
 - 2 pour 3,200 m
 - 3 pour 3,700 m
 - 4 pour 4,050 m

- Y représente les carrosseries et prend les valeurs :
 - B pour un fourgon 14Q
 - C pour un combi
 - F pour un plancher 14Q
 - G pour un châssis 14Q
 - H pour un plateau 14Q
 - J pour un fourgon 18Q
 - K pour un châssis 18Q
 - L pour un plateau 18Q
 - N pour un plancher 18Q
 - V pour un combi "confort"

- ** représente les moteurs, ces caractères sont non concernés par l'objet de la transformation.

- Z représente les variantes de carrosserie :
 - si aucune lettre ou chiffre n'est présent, le véhicule est équipé d'une cabine normale et, pour les fourgons d'une carrosserie standard :
 - pour les fourgons, Z prend les valeurs :
 - 1 pour panneau de côté haut
 - B pour cabine approfondie
 - pour les châssis, Z prend les valeurs :
 - 1 pour double cabine
 - 2 pour châssis nu

pour les plateaux, Z prend la valeur :
1 pour cabine double

pour les planchers, Z n'existe pas

pour les combi, Z n'existe pas

1/3



Remarques :

- Pour les fourgons A, seul l'empattement 1 est possible.
- Pour les combi C, seul l'empattement 1 est possible.
- Pour les planchers F, seul l'empattement 2 est possible.
- Pour les châssis K, seuls les empattements 2 et 3 sont possibles.
- Pour les plateaux L, seuls les empattements 2 et 3 sont possibles.
- Pour les planchers N, seuls les empattements 2 et 3 sont possibles.
- Pour les combi V, seuls les empattements 1 et 2 sont possibles.

Le système peut être également monté sur les véhicules FIAT de type 230 1**45 :

- 1 représente la charge utile et prend les valeurs :

B pour 1400 kg
C pour 1765 kg maxi

- ** représente la motorisation et la boîte de vitesses. Ces caractères sont non concernés par l'objet de la transformation.

- 4 représente la carrosserie et prend les valeurs :

- A pour un châssis cabine
- B pour un châssis nu
- C pour un plancher cabine
- D pour un plateau ridelle
- F pour un fourgon
- G pour un plateau double cabine
- H pour un châssis double cabine
- N pour un fourgon surélevé
- P pour un panorama
- Q pour un combi 6 places
- R pour un combi 9 places

- 5 représente l'empattement et prend les valeurs :

- A pour 2,850 m
- B pour 3,200 m
- C pour 3,700 m
- D pour 4,050 m



Remarques :

- Pour la charge utile A, seuls les carrosseries châssis cabine A avec l'empattement A et fourgon F avec les empattements A et B sont possibles.
- Pour la charge utile B et les carrosseries C, G, H et N, seuls les empattements B et C sont possibles.
- Pour la charge utile B et la carrosserie F, seuls les empattements A et B sont possibles.
- Pour la charge utile C, seuls les empattements B et C sont possibles et la carrosserie N n'existe pas.
- Pour la carrosserie P, seule la charge utile A avec l'empattement A sont possibles.
- Pour la carrosserie R, seule la charge utile B avec les empattements A et B sont possibles.
- La carrosserie Q n'existe pas.

La transformation est soumise à l'autorisation du constructeur du véhicule de base et le réglage du correcteur conformément au marquage d'origine incombe au transformateur.